

La CNR soutient le syndicat de la Berre



La signature de la convention a eu lieu en présence du maire du village, Luc Chambonnet.

Vendredi, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Berre et de la Vence (regroupant regroupé les communes de Taulignan, Salles-sous-Bois, Grignan, Réauville, Chantemerle-lès-Grignan, Valaurie, Roussas, Montjoyer, La Garde Adhémar, Les Granges-Gontardes et Donzère), créé il y a plus de 40 ans par la volonté de personnes qui avaient à cœur d'une part de préserver la ressource en eau et le milieu aquatique et d'autre part de protéger les populations en cas d'inondation, était en mairie pour signer une convention avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Étaient présents, Luc Chambonnet, maire de Valaurie et conseiller départemental, René Salard, président du syndicat, Michel Aproyan, maire de Granges-Gontardes, Bernard Doutres, maire de Salles-sous-Bois, et de nombreux délégués des communes. Le maire du village a d'abord souhaité la bienvenue à tous avant que René Salard n'évoque la Berre (d'une longueur de 30km), la Vence (14 km), les affluents (211 km), le versant de 140km², les crues de 1988,

1993 et 2003. Il a avoué sa satisfaction de voir la bonne coordination des communes. « L'objectif de notre syndicat, mettre en œuvre un schéma d'entretien des cours d'eau dans le respect de la loi Gémapi Avenir avec les propriétaires privés, les collectivités. Afin d'œuvrer dans les règles du cahier des charges, le syndicat fera appel à l'association Ancre, représentée par Rémi Poulain, qui travaille sur les cours d'eau de l'Aygues et du Lez. »

Le syndicat travaille grâce aux financements des collectivités, du Département, de l'Agence de l'eau. Il a remercié chaleureusement au nom du syndicat Pascal Albanic, directeur de la CNR Sud-Est, et Serge Barrière, directeur délégué au développement durable à la CNR, venus signer la convention. Par celle-ci, la CNR va gérer son territoire en aval du canal de Donzère-Mondragon. Elle va rajouter un apport financier au syndicat à hauteur de 5000€ pour la gestion du PPRE, l'entretien, l'évacuation des embâcles... « Grâce à ce partenariat, nous allons faire plus et mieux dans le respect de l'environnement » a-t-il été dit en conclusion.